

SALARIÉ·E·S AXA IM RESTONS CONNECTÉ·E·S !

AU SOMMAIRE :

- Harcèlement et surcharge de travail chez AXA IM : la Direction aux abonnés absents !
- Externalisation des activités IT et Opérations vers la Pologne Participation et Intéressement
- Bons plans de la CFDT
- PERECO : augmenter l'abondement à 1 000 €



« L'absence de négociation est toujours au détriment des salariés »

Dans un contexte de réorganisation de tous les départements, avec des réductions d'effectifs et des délocalisations, la CFDT choisit la voie de la concertation pour appréhender au mieux la stratégie de la Direction, souligner les risques, préserver les conditions de travail et protéger les salariés.

HARCÈLEMENT ET SURCHARGE DE TRAVAIL CHEZ AXA IM : LA DIRECTION AUX ABONNÉS ABSENTS !

Comment une entreprise, qui se veut leader sur l'axe socialement responsable, accompagne les collaborateurs dans cette période de transformation intensive ? **EN RENFORÇANT, LA PRESSION !**

La CFDT trouve intolérable que la Direction ne traite pas ce sujet et laisse les salariés aller en Burn out. AXA IM devrait être exemplaire en prenant en compte les plaintes des salariés. **La santé des salariés est en danger !**

Nous rappelons que les expertises lancées par le CSE ont montré un stress constant et croissant. **La Direction se doit d'agir : aucune action concrète à ce jour n'a été mise en place.**

Des managers toxiques continuent d'opérer chez AXA IM, c'est intolérable ! La CFDT revendique un plan d'action concret, pour une mise en place rapide.

DANS TOUS LES CAS, PROTÉGEZ-VOUS EN APPLIQUANT QUELQUES CONSEILS :

- **Rédigez des comptes rendus.** Répondez systématiquement par e-mail. **Gardez les écrits.**
- **Actez votre état de détresse, auprès de l'infirmière, ou le médecin du travail,** ou votre relais en matière de risques psycho-sociaux et référente en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes Julie d'Herbès.
- **Contactez-nous !** Nous saurons vous aider.

Le bureau de la CFDT au 1er étage de Majunga vous est toujours ouvert. Nous assurons un rôle de conseil, de médiation ou d'accompagnement dans un objectif de négociation.

La CFDT est le seul syndicat qui accompagne de façon constructive les salariés en difficulté.



EXTERNALISATION DES ACTIVITÉS IT ET OPÉRATIONS VERS LA POLOGNE

Inquiétude de la CFDT

Lors d'une précédente réunion en avril, la Direction nous a confirmé que tout poste ouvert en Pologne le sera également à Paris et Londres. L'objectif vise à créer une branche AXA IM en Pologne afin de concevoir un troisième bassin d'emplois à Varsovie, en complément de Londres et Paris. Pourtant, nous avons plusieurs exemples de postes remplacés en Pologne, sans être ouverts à Paris et/ou à Londres.

Nous sommes plus que sceptiques sur l'objectif concernant cette nouvelle branche, et sur la préservation de l'emploi de nos collègues en France. Nous serons très attentifs à ce que les salariés en France ne soient pas poussés vers la sortie afin d'accélérer les recrutements en Pologne. Nous attendons que Caroline Portel, la nouvelle GCOO, lève cette ambiguïté dans un sens favorable.



I BONS PLANS DE LA CFDT :

Pensez à charger vos factures du 1^{er} semestre avant le 15 juillet sur le site du CSE afin d'être subventionnés pour la première période de l'année.

Nous savons que cette contrainte pose des problèmes, et que les délais de remboursement s'allongent. Mais elle est la conséquence de la mise à l'écart, par les autres syndicats, de deux élues CFDT (Sophie et Tina) de la gestion au quotidien des activités du CSE. Celles et ceux parmi vous qui étaient là avant les dernières élections se souviennent du fonctionnement précédent. Gardez cela en tête, au moment de voter aux prochaines élections !

I PEREKO : AUGMENTER L'ABONDEMENT À 1 000 €

La CFDT avait obtenu l'augmentation de l'abondement à 750€. Pour continuer à améliorer la qualité de vie des salariés, la CFDT revendique de le passer à 1 000 €. La balle est dans le camp de la Direction !

QUELLES SONT LES CONDITIONS À RESPECTER POUR TRANSFÉRER VOS CONGÉS PAYÉS VERS VOTRE PEREKO ?

- **Le transfert doit être effectué avant le 30 juin 2023.** Au-delà de ce délai, ces jours seront perdus.
- **La limite maximale légale de congés payés à transférer dans le PEREKO est de 8 jours sur une année civile** (10 jours pour toutes campagnes confondues JR/CET et CP).



SI VOUS AUSSI VOUS SOUHAITEZ AGIR POUR CHACUN ET POUR TOUS, REJOIGNEZ-NOUS !

« Vous avez des interrogations, des inquiétudes ou simplement l'envie d'échanger avec vos élus, nous sommes à votre écoute et vous accompagnons. **N'hésitez pas à nous contacter.** »



CHAUMONT Christophe

Secrétaire Comité Social Economique AXA IM
Membre du Comité Européen du Groupe
Représentant des Salariés au Conseil d'Administration
Délégué Syndical CFDT AXA IM



LAVEISSIÈRE Sophie

Membre Comité Social Economique AXA IM
Membre du Comité Européen du Groupe
Membre Commission CSSCT
Représentante des Salariés au Conseil d'Administration
Déléguée Syndicale CFDT AXA IM



ALVAREZ Ignacio

Secrétaire Général Adjoint du Syndicat ACTIF CFDT
Membre Comité Social Economique AXA IM
Membre du Bureau Comité Groupe France AXA
Délégué Syndical CFDT AXA IM
Membre du Bureau CFDT RSG AXA